



ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

COMMISSION ADMINISTRATIVE

**Point 59 : Nomination du Commissaire aux comptes**

**NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'OACI  
POUR LES EXERCICES 2020, 2021 ET 2022**

(Note présentée par le Conseil de l'OACI)

**RÉSUMÉ ANALYTIQUE**

Cette note rend compte des mesures prises par le Conseil pour nommer un nouveau Commissaire aux comptes pour les années 2020, 2021 et 2022 et elle présente des renseignements sur les résultats de l'examen, par un groupe de travail du Conseil, des candidatures reçues d'États membres au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI.

**Suite à donner :** L'Assemblée est invitée :

- a) à confirmer la nomination de M. Michel Huissoud, Président du Contrôle fédéral des finances suisse en tant que Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 ;
- b) à adopter le projet ci-joint de résolution de l'Assemblée.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien : Gestion et administration – gestion budgétaire et financière.
<i>Incidences financières :</i>	Le coût de la prestation de services du Commissaire aux comptes sera de 507 000 CAD pour le prochain triennat.
<i>Références :</i>	Doc 10075, <i>Résolutions de l'Assemblée en vigueur</i> (au 6 octobre 2016) Doc 7515/16, <i>Règlement financier de l'OACI</i>

## 1. INTRODUCTION

1.1 L'article XIII du Règlement financier prévoit que le Conseil nomme un Commissaire aux comptes, sous réserve de confirmation par l'Assemblée.

## 2. CONTEXTE

2.1 Dans sa Résolution A38-30, l'Assemblée a confirmé la mesure prise par le Conseil de nommer M. Giuseppe Cogliandro, Président de la Chambre d'audits pour les affaires communautaires et internationales de la Corte dei Conti d'Italie au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2014, 2015 et 2016 ; et, dans sa Résolution A39-36, elle a confirmé la décision prise par le Conseil de nommer M. Raffaele Squitieri, Président de la Corte dei Conti de l'Italie au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2017, 2018 et 2019, conformément au paragraphe 13.1 du Règlement financier.

2.2 Afin d'assurer un roulement au poste de Commissaire aux comptes, le Conseil a fixé à un maximum de six années la durée du mandat du Commissaire aux comptes, comprenant un mandat initial de trois ans, avec possibilité d'une seule reconduction, sous réserve d'une évaluation de performance satisfaisante par le Conseil et du succès de négociations concernant les conditions et le coût de reconduction d'une nomination. Par conséquent, après deux mandats de trois ans s'achevant en 2019, la nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022 s'impose.

## 3. MESURES PRISES

3.1 En novembre 2018, une lettre a été envoyée aux États pour leur demander de proposer des candidatures au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022. Des propositions de candidatures ont été reçues de sept États. Toutes les candidatures ont été évaluées par un groupe de travail du Conseil sur la base des critères approuvés par le Conseil. En conséquence, trois candidats ont été présélectionnés et invités à des entretiens individuels. Compte tenu de son évaluation, le Groupe de travail a recommandé au Conseil la nomination d'un Commissaire aux comptes pour une période de trois ans commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## 4. NOMINATION PAR LE CONSEIL

4.1 Le Conseil a examiné l'évaluation des candidatures à la huitième séance de sa 217<sup>e</sup> session. Tenant compte de la qualité des services proposés par les candidats et du coût des services d'audit, le Conseil a approuvé la nomination de M. Michel Huissoud, Président du Contrôle fédéral des finances suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022.

## 5. INCIDENCE FINANCIÈRE DE LA DÉCISION

5.1 Le coût des services du Commissaire aux comptes pour le prochain triennat sera de 507 000 CAD, une somme qui a été prévue dans le budget pour 2020, 2021 et 2022.

-----

## APPENDICE

### PROJET DE RÉSOLUTION POUR ADOPTION PAR LA 40<sup>e</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE

Résolution 59/xx

#### **Nomination du Commissaire aux comptes**

*L'Assemblée :*

*1. Note que :*

- a) le Règlement financier stipule que, sous réserve de confirmation par l'Assemblée, le Conseil désigne le Commissaire aux comptes de l'Organisation ;
  - b) le Conseil a examiné les propositions de candidature soumises par des États membres en 2019 et a approuvé la nomination de M. Michel Huissoud, Président du Contrôle fédéral des finances suisse au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022, en application du paragraphe 13.1 du Règlement financier ;
2. *Exprime* sa sincère reconnaissance à M. Giuseppe Cogliandro, Président de la Chambre d'audits pour les affaires communautaires et internationales de la Corte dei Conti d'Italie, M. Raffaele Squitieri, Président de la Corte dei Conti d'Italie et à M. Angelo Buscema, Président de la Corte dei Conti d'Italie, pour la valeur exceptionnelle des services qu'ils ont rendus à l'Organisation en qualité de Commissaire aux comptes (2014-2019), ainsi que pour l'assistance et la coopération efficaces qu'ils ont apportées durant cette période aux fonctionnaires et aux organes de l'OACI ;

*3. Confirme :*

la mesure prise par le Conseil de nommer M. Michel Huissoud, Président du Contrôle fédéral des finances suisse, au poste de Commissaire aux comptes de l'OACI pour les exercices financiers 2020, 2021 et 2022.